



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 68186

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la possibilité de créer des incitations fiscales afin d'encourager le covoiturage. Ainsi, la déduction des frais de transport pourrait être appliquée à hauteur de 50 % pour le copassager n'utilisant pas sa voiture. Inversement, le covoiturant dont la voiture est utilisée pourrait déduire une fois et demie les frais de transport, afin d'encourager les citoyens à recourir au covoiturage. Il souhaiterait donc que cette possibilité soit étudiée et que des mesures concrètes soient proposées.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68186

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6130